



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 avril 2024

Sécurité sanitaire des aliments :

La France accentue son action à l'approche des Jeux Olympiques de Paris 2024 en s'appuyant sur la police sanitaire unique de l'alimentation confiée à la Direction générale de l'alimentation depuis le 1^{er} janvier 2024

À l'occasion d'un déplacement en Seine-Saint-Denis, Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a présenté le dispositif de sécurité sanitaire mis en place dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024. Un dispositif qui s'appuie sur la police sanitaire unique de l'alimentation mise en place par la France, au bénéfice de l'ensemble des Français.

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, s'est rendu à Saint-Ouen, ce vendredi 12 avril, pour assister à l'inspection d'un restaurant par les services de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP) de Seine-Saint-Denis. Situé à proximité du Stade de France et de la station de RER Saint-Denis-Stade de France, cet établissement accueillera des spectateurs et touristes, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Des équipes d'ores et déjà renforcées

Ce déplacement a été l'occasion de présenter les mesures prises par le ministère de l'Agriculture pour assurer la sécurité sanitaire de tous, lors de ces événements. En effet, le risque de toxi-infections alimentaire collective est classé à l'un des plus hauts niveaux de risque par le ministère de l'intérieur, qui considère que l'impact direct sur le bon déroulement des épreuves mais aussi l'impact en termes de réputation peuvent être élevés.

Ainsi, **31 agents supplémentaires sont d'ores et déjà recrutés pour renforcer les équipes des DDPP dans les départements accueillant les Jeux Olympiques**, dont 26 pour l'Île-de-France, où se disputent la majorité des épreuves. L'ensemble des DDPP sont déjà à pied d'œuvre pour renforcer les contrôles des établissements qui assureront la restauration sur les sites olympiques, mais aussi ceux situés aux abords de ces sites (y compris les fan zones et les sites touristiques majeurs). **Depuis le début de l'année 2024, 1 500 contrôles « ciblés JOP 2024 » ont ainsi déjà été réalisés en Île-de-France.**

Une vigilance encore accrue pendant les Jeux Olympiques

Le dispositif d'astreinte sera renforcé au sein des services du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, tant en DDPP qu'en administration centrale pour une meilleure réactivité des services en cas d'événement sanitaire majeur (contrôles des retraits-rappels lorsqu'un aliment mis sur le marché présente un risque, investigations en cas de malaises pour lesquels une origine alimentaire est suspectée...). En outre, les équipes des laboratoires d'analyses seront également étoffé de sept agents supplémentaires pour accroître les capacités d'analyses, et donc la réactivité en cas d'évènement sanitaire.

Les bénéfices d'une police sanitaire unique

Le ministre, Marc Fesneau, a souligné l'importance de s'appuyer sur une police sanitaire unique de l'alimentation pour les Jeux Olympiques de Paris, et au-delà. La France a en effet décidé, depuis le 1^{er} janvier 2024, de confier la sécurité sanitaire des aliments uniquement à la Direction générale de l'alimentation (DGAL) du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, qui en partageait précédemment la compétence avec la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de

la répression des fraudes (DGCCRF) du ministère de l'Économie et des Finances.

Marc Fesneau a déclaré : *« Cette police sanitaire unique repose maintenant sur une seule chaîne de commandement, garantissant une plus grande réactivité et efficacité en cas de crise sanitaire. Elle donne également au ministère chargé de l'agriculture une vision globale des risques sanitaires liés à l'alimentation, quel que soit le type de risque et la filière concernée. Elle doit permettre de pratiquement doubler le nombre de contrôles réalisés chaque année dans les établissements de remise directe d'aliments (restaurants, commerces de bouche, GMS, commerce de détail...), et atteindre 100 000 contrôles dès 2024. Ces évolutions majeures visent à assurer la sécurité sanitaire des aliments, au service de la population française. »*

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service presse d'Agnès Pannier-Runacher,

Tél : 01 49 55 43 48

Mél : secretariat.cann@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tél : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv